

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b> Compagnie ou Escadron CIE.GD.		<b>ENQUETE PRELIMINAIRE</b>  <b>PROCES-VERBAL DE SYNTHESE</b>		
Unité BT.			N° Pièce 01	N° Feuillet 12
Code unité	Procès-Verbal PV n° 1970/2002			

**OBJET :** OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

Nous soussigné R , E Gendarme APJ de la compagnie de , en résidence à  
Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du CPP  
Rapportons les opérations suivantes.

**PREAMBULE**

-- Le jeudi 31 octobre 2002 se présente au bureau de notre unité Mme D L demeurant chemin . Elle nous signale qu'elle a vu passer un OBJET VOLANT NON IDENTIFIE. Les faits se sont produits le 29 octobre 2002 alors qu'elle était devant le domicile de chez ses parents à

**EXPOSE DES FAITS**

-- Le samedi 29 octobre 2002 aux environs de 19 heures, Mme D , L arrive chez ses parents. Lorsqu'elle descend de son véhicule, elle a levé la tête et a vu cet Objet Volant Non Identifié.

**ENQUETE**

-- Entendu Mme D , L , âgée de 37 ans, sans profession, demeurant chemin qui déclare :

- Mme D , L se trouve devant le domicile de ses parents au . Elle voit passer un objet de forme triangulaire éclairé aux trois extrémités d'une lumière jaunâtre.
- Cet objet se déplace dans le ciel de l'EST vers le SUD-OUEST à une vitesse constante et sans aucun bruit.
- La trajectoire est rectiligne puis disparaît derrière des habitations.
- L'objet est environ à une altitude de 100 mètres et représente une dimension d'environ 40 centimètres d'envergure dans le ciel.
- Les conditions de visibilité étaient très bonnes.

*(CF Pièce N°2)*

**L'APJ**

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	Mr le Préfet	Le 13/11 /2002	
1	Mr le Commandant de la région aérienne		
2	DGGN – Bureau défense Opération – Sous Direction des Opérations – Bureau Renseignement Situation		
1	Archives	Date et signature	

Code unité	Procès-Verbal PV n° 1970/2002	N° Pièce 01	N° Feuille 2/2.
------------	----------------------------------	----------------	--------------------

**CLOTURE**

-- A ce jour, les investigations entreprises n'ont pas permis de découvrir des indices susceptibles d'orienter nos recherches sur ces faits. Tout élément nouveau parvenant à notre connaissance sur cette affaire fera l'objet d'un procès-verbal complémentaire qui sera immédiatement adressé à Monsieur le Préfet de , Mr le commandant de la région aérienne, à la Direction Générale de la gendarmerie Nationale.

**Fait et clos à**

**Le 13 /11/2002.**

**L'A.P.J**

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>		<b>ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN</b>		N° Pièce 01	N° Feuillet 01
Compagnie ou Escadron CIE.GD.					
Unité BT.					
Code unité	Procès-Verbal 1970/2002				

Nous soussigné : R \_\_\_\_\_, E \_\_\_\_\_ Gendarme, Agent de Police Judiciaire de la Compagnie de \_\_\_\_\_, en résidence à BT \_\_\_\_\_

Vu les articles 20, 21-1 et 75 du Code de Procédure Pénale  
Rapportons les opérations suivantes.

Nous trouvant à BT \_\_\_\_\_ au bureau de notre unité, agissant pour faire suite au soit transmis ci-dessus référencé, à cet effet, entendons :

PERSONNE CONCERNEE			
Nom	Prénom	Nom usage	
D	L		
Date naissance	Lieu naissance	Départ.	Pays
			France
Sexe	Situation Familiale	Nom marital	Nationalité
Féminin	Concubinage		Française
Filiation	Téléphone		Profession
			Sans
Adresse		Code postal	Ville

qui déclare le trente et un Octobre deux mille deux à dix heures et trente minutes : « -----  
 --- Je me présente ce jour au bureau de votre unité à la brigade de \_\_\_\_\_ pour vous signaler que j'ai vu dans le ciel le passage d'un objet volant non identifié. - - - -  
 --- Le vingt neuf octobre 2002, vers dix neuf heures, je me trouvais devant le domicile de mes parents qui demeurent au \_\_\_\_\_ - -  
 --- Je suis descendue de ma voiture et c'est à ce moment que j'ai vu dans le ciel cet objet qui avait le forme d'un triangle éclairé. De notre position, le triangle était d'une grosseur d'environ quarante à cinquante centimètres d'envergure. La brillance de cet objet était comme des phares de voiture. Il n'y avait pas de couleur particulière mais l'objet avait trois points lumineux à chaque extrémité et une lueur orange sur le côté de ce triangle. Ces lumières était constantes, elles ne clignotaient pas.  
 --- Cet objet est passé à une hauteur d'environ 100 mètres. - - - -  
 --- Je précise que cet objet ne faisait aucun bruit. - - - -  
 --- Je regardais vers le SUD, cet objet est arrivé de l'EST et il se dirigeait en direction de SUD-OUEST. Il est passé au dessus du stade - - - -  
 --- Cet objet avait une vitesse constante. Durant le déplacement, l'objet n'a pas changé de forme.  
 --- Les conditions de visibilité était très bonne, il n'y avait pas de vent, pas de nuage, - - - -  
 --- Il n'y a aucune trace du passage de cet objet. - - - -  
 --- Je n'ai rien d'autre à ajouter. -----

Fait et clos à BT \_\_\_\_\_, Le trente et un octobre deux mille deux à dix heures et cinquante minutes. -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et N'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

L'A.P.J.



DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
ET DE L'ETABLISSEMENT  
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION  
DES SYSTEMES OPERATIONNELS  
DIVISION EXPLOITATION DES CENTRES DE MISSION  
SCIENTIFIQUE ET DE TRAITEMENT

**SEPRA**

, le 1er avril 2003  
DEE/EO/ST/SEPRA N° 03-135

**GENDARMERIE NATIONALE  
BRIGADE TERRITORIALE**

V/Réf. : P.V. N° 1970/2002 -

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,